

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 70 (1931)
Heft: 3

Artikel: Le Suisse de la Rue aux ours
Autor: H.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-223735>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ou plus souvent un exercice militaire. En qualité d'aîné et par droit de taille, il était chef de file — simple soldat, naturellement, et jamais commandant, — soumis à la discipline stricte, à tous les mouvements de marche, de conversion, au maniement d'arme (canne, manche à balai). Nous lui faisions bien quelques niches anodines, sans y mettre de la méchanceté, simplement pour corser l'amusement.

Nous lui rendions son affection à notre manière, et il a rarement usé de bouderie à notre égard, jamais de sa force. Nous sommes restés amis tant que nous-mêmes avons gardé quelque chose de l'innocence enfantine.

Dans son zèle d'apôtre, il lui est arrivé de sonner intempestivement la cloche et d'alarmer ainsi la population. Aux remontrances, il répondait par une prédication hallucinée autant qu'il-luminée, dont les mots de colère céleste et fin du monde formaient le leitmotif. Comme le prophète qu'il rappelait, il mourut tragiquement : des mauvais plaisants l'avaient enivré, pour rire, et l'avaient ensuite lâchement abandonné ; on le trouva mort, un matin, au bord d'un ruisseau. Innocent, certes, il l'était ; inspiré, peut-être, pourquoi pas ? Il n'y avait rien d'insensé dans sa conversation ni dans ses improvisations religieuses.

A. Gaillard.

Prévoyance féminine. — Un boucher qui se mourut, dit à sa femme :

— Vois-tu, Françoise, si je meurs, il faut que tu épouses notre garçon Jaques ; c'est un bon enfant, et dans notre métier, il faut un homme.

— Hélas, dit-elle, j'y pensais.

Economie domestique. — Une servante présentait à son maître le carnet des dépenses du mois. Il y avait, entre autres, pour soixante francs de lait.

— Comment ! répondit notre homme, je dois tant que ça à la laiterie ?

— Mon Dieu, oui, monsieur, c'est qu'il n'y a rien qui monte comme le lait.

LES BOTTES DE CES DAMES

 Lut un temps où, l'hiver venu, ces dames du sexe d'en face nous inquiétaient par la façon qu'elles avaient de courir les rues en bas de soie et souliers découverts.

Nous avons protesté. Au nom de la santé, d'abord ; ensuite, au nom du bon sens...

...Et il faut croire que l'on nous a écoutés puisque aujourd'hui, la mode est aux bottes. Aux bottes à la cosaque, aux bottes à la hussarde..., aux bottes enfin, qui font le pas lourd et l'allure martiale que toute femme bien née doit avoir pour être élégante.

Ah, ces bottes, quel spectacle pour quelqu'un qui goûte l'humour. Elles tournent drôlement autour des deux minces « guibolles » d'un bout de femme haut comme trois pommes ou elles se cramponnent en rigolant autour du mollet rebondi de la femme à triple menton.

Les plus chics sont celles qui font « flic » et « floc » en marchant et qui tirebouchonnent avec ensemble au rythme d'un pas malhabile. Il y en a qui, se souvenant du temps où elles chaussaient de rudes pieds, se trouvent toutes dépayssées de ce subit voisinage avec des bas de soie...

Mais ce sont de braves paires de bottes. On sent qu'elles font tous leurs efforts pour ne pas rendre trop ridicules les petites « snobinettes » qui les chaussent. Elles n'y réussissent pas toujours. Mais elles sont animées d'une telle bonne volonté qu'à les voir ainsi, l'envie vous vient de les bourrer d'un bon foin odorant et sec afin que, du moins, soit respecté ce joli proverbe de nos campagnes que les bonnes gens de chez nous aiment à dire en clignant de l'œil.

Je n'ai pas besoin de vous le rappeler, n'est-ce pas ?

F. G.

Pris au mot. — Un fareur fut abordé par un pauvre marchand de lunettes.

— Achetez-moi des lunettes ! criait le juif.

— Qu'est-ce qu'on y voit ? demanda d'un ton goguenard le jeune malveillant.

— Tout ce que vous désirez, répondit l'homme.

Le jeune fat de saisir les lunettes de les braquer sur le juif, en s'écriant :

— Tiens, on n'y voit que des coquins !

LE SUISSE DE LA RUE AUX OURS

Une légende parisienne. — La statue populaire de Notre-Dame de la Carole et l'insulte qui lui fut faite en 1418 par un soldat des factions d'Armagnac ou de Bourgogne. — Ce sacrilège est faussement attribué à un soldat suisse par les anciens historiens et les chroniqueurs d'aujourd'hui. — Energie protestation contre cette attribution par un garde suisse de la Compagnie d'Affry. — Le « Mercure de France » publie, en 1733, le récit de cet incident à la prière des autorités de la ville de Bâle. — J.-J. Rousseau et le Suisse de la rue aux Ours.

 N démolit actuellement à Paris les dernières maisons de la rue aux Ours, de son vieux nom rue aux Oües, ainsi appelée parce que les rôtisseurs d'ouïes ou d'öies y tenaient, au moyen âge, un marché des plus achalandés. Plusieurs journaux parisiens ont récemment rappelé, à propos de cette démolition, la légende fameuse du « Suisse de la rue aux Oües », d'après laquelle ce serait un soldat suisse qui fut massacrée par le peuple, le 30 juin 1418, pour avoir, étant en état d'ivresse, frappé de son épée une statue de la Vierge, dite Notre-Dame de la Carole, placée à l'angle de la rue aux Ours et de la rue Salle-au-Comte, remplacée maintenant par le Boulevard Sébastopol.

« Le Suisse de la rue aux Oües ou aux Ours » fut le nom que, pendant plusieurs siècles, l'on donna au mannequin d'osier, revêtu d'un uniforme rouge, qui chaque année était promené dans les rues du quartier et livré aux flammes en expiation du sacrilège.

Sans prêter l'attention qu'elles méritaient aux protestations des Suisses que cette manifestation irritait et qui prétendaient non sans raison que rien ne permettait d'accuser un soldat suisse de ce sacrilège, les historiens n'en ont pas moins continué de relater, selon la version devenue légendaire, cette vieille histoire du « Suisse de la rue aux Ours ».

Aujourd'hui encore, après Edouard Fournier, qui en parle dans sa *Chronique des rues de Paris*, et Fernand Bourdon, qui a écrit une *Histoire de Paris* à l'usage des écoles, c'est à un soldat suisse que, dans les journaux comme dans les livres, l'on impute l'action coupable que le peuple châta par une mise à mort immédiate.

Il est à remarquer qu'en ce mois de juin 1418, où eut lieu l'attentat contre la statue de N.-D. de la Carole que le peuple tenait en grande vénération, Paris se trouvait envahi par les Bourguignons qui se livrèrent à un épouvantable massacre des Armagnacs. La populace en furie tuait elle-même tous ceux que l'esprit de parti signalait à ses vengeances. Il est assez probable que ce fut un soldat du parti armagnac qui trouva la mort dans la rue aux Ours. Il y avait alors des soldats de divers pays, notamment des Allemands et des Savoyards parmi les bandes bourguignonnes qui avaient pénétré dans Paris ; mais aucun chroniqueur ne mentionne la présence de soldats suisses.

Ce ne fut que bien plus tard, dans l'autodafé où l'on brûlait le mannequin d'osier, que l'on revêtit ce mannequin d'un habit rouge et, ce costume étant celui des Cents Suisses, le mannequin s'appela le « Suisse de la rue aux Ours ».

Le *Mercure de France* publia en juin 1733 la protestation suivante contre cette manifestation qui donnait lieu parfois à des désordres et fut supprimée en 1743 par un arrêt du lieutenant de police :

Relation de ce qui s'est passé dans l'arsenal de Paris, le premier jour de juillet 1732, au sujet de la figure d'ozier que le peuple nomme mal à propos : « Le Suisse de la rue aux Ours ».

Pierre Claus, du Baillage de Schwartzenbourg, canton de Berne, ex-devant soldat aux Gardes-Suisses, compagnie d'Affry, à présent Suisse de S. A. S. Mgr le due du Maine, sous la porte de l'Horloge, préposé pour la garde de l'Arsenal, apperçut le dit jour, 1 juillet 1732, sur les 3 h. de l'après-midi, une foule de monde qui, étant entrée dans l'Arsenal, du côté de la Bastille, se mettait en devoir de traverser la cour du manège, portant la figure d'ozier qu'on nomme mal à propos : Le Suisse de la rue aux

Ours, et auquel on attribue une impiété commise contre l'image de la Vierge en 1418.

Cette figure se trouvant habillée de rouge, avec des agréments, ainsi que les Gardes Suisses du Roy, le dit sieur Claus ferma la Porte du dit Arsenal, poursuivit la populace et saisit la figure représentant un Suisse, d'autant mieux que cette entrée dans une maison royale étoit un manque de respect, et que l'habit dont la figure étoit revestue faisait insulte à une nation depuis longtemps alliée à la France.

Les Chefs de la Société de la rue aux Ours, informez que la dite figure étoit saisie, se rendirent à l'instant chez ledit sieur Claus, pour lui faire excuse de l'insulte du passage à travers l'Arsenal, en lui protestant qu'ils n'avoient jamais prétendu représenter un Suisse par cette figure, et pour lui prouver, ils lui envoyèrent le même jour un ancien tableau qui fait simplement mention d'un malheureux soldat, sans spécifier de quelle nation il fût. Ledit sieur Claus, rempli de satisfaction en son particulier de découvrir la vérité d'un fait qui lui faisoit de la peine depuis bien longtemps, comme à toute sa nation en général, et cela par les personnes les plus intéressées dans cette cérémonie, après avoir rendu la figure, crut ne pouvoir mieux faire que d'envoyer sur le champ ledit tableau à S. A. S. Mgr le due du Maine, tant pour sa justification personnelle, en ce qui s'estoit passé à l'Arsenal, que pour l'intérêt que ce prince prend à ce qui regarde la nation suisse.

S. A. S. ayant jugé à propos de faire éclaircir la chose, on trouva, tant par des pièces authentiques que par le récit des historiens, même contemporains que cet impie n'étoit connu que sous le nom d'un goujat ou soldat en général, sans qu'il y ait aucune apparence que ce fût un Suisse ; que d'ailleurs il n'étoit pas possible que ce malheureux soldat fût de cette nation, puisque la première alliance entre la France et les Suisses ne s'étoit faite qu'en 1444 et qu'avant ce temps là aucun militaire de cette nation n'avait paru dans le Royaume, et que par conséquent l'opinion du peuple, peu instruit ne pouvoit avoir aucun fondement à croire que ce malheureux fût un Suisse, si ce n'est l'habillement que la Société lui donne depuis longtemps sans fondement.

Ceux qui par une association de piété sont chargés de faire cette cérémonie annuelle, ont été eux mêmes si persuadés de toutes ces vérités, qu'ils ont volontairement donné un acte de déclaration en bonne forme à ce sujet, dont ledit sieur Claus a cru qu'il étoit en son devoir de faire part au public, pour la satisfaction de ses compatriotes qui verront par là tomber un abus populaire dont ils n'ont pas lieu d'être édifiés jusqu'à présent.

Cette déclaration, que publie le *Mercure*, est datée du 19 juillet 1732 et porte les signatures de deux notaires et des membres de la Société de la Sainte Vierge, de la rue aux Ours, parmi lesquels figurent des rôtisseurs et des cuisiniers dont la présence, parmi les notables de cette rue, nous prouve que celle-ci restait encore à cette époque, fidèle à la spécialité culinaire qui avait fait sa renommée au moyen âge. Tous, ils tenaient à témoigner par cet acte « de la considération et estime qu'ils ont pour ceux de la nation suisse en général et en particulier pour le dit sieur Claus. »

Et le *Mercure* ajoute :

Ces mêmes associés, pour donner plus de poids à leur déclaration, se rendirent, le jour même, chez M. Le Baron de Bézaval, lieutenant général des armées du Roy et colonel du régiment des Gardes-Suisses, pour la lui présenter ; lequel, après l'avoir approuvé, leurs sentiments sincères et équitables à réformer cet abus ; les assurant qu'il en feroit part à Messieurs les officiers Suisses et autres de cette nation ; ce qui continueroit à maintenir la tranquillité dans la cérémonie annuelle qu'ils avoient coutume de faire. Ce qui fut annexé à la déclaration ey dessus.

Le *Mercure* termine en disant que la relation de ces incidents lui a été envoyée par « Messieurs les Maire et Bourgeois de la Ville de Bâle le 1er juin 1733. »

Si le cortège du Suisse de la rue aux Ours fut supprimé, comme nous l'avons dit, par ordre du lieutenant de police, il faut croire que ce fut pas pour longtemps. Vers 1750, le grammairien Dumarsais, s'étant trouvé présent à la cérémonie et l'ayant critiquée, faillit être écharpé par le peuple ameuté contre lui. On a raconté d'autre part, qu'en 1772, comme le mannequin du Suisse de la rue aux Ours était porté dans la rue

Platrière où demeurait Jean-Jacques Rousseau, celui-ci s'imagina que c'était contre lui que se faisait la manifestation et qu'on allait le brûler en effigie ainsi qu'avait été brûlé le *Contrat social*.

Le fameux autodafé ne cessa d'avoir lieu qu'en 1789. Mais l'inavaisemblable légende du Suisse lui survit, malgré l'énergique intervention du Garde Suisse de la compagnie d'Affry et la solennelle déclaration de la Confrérie de N.-D. de la Carole qu'il n'était pas sans intérêt de rappeler et remettre en lumière.

H. F.

¹ On appelait cette vierge « N.-D. de la Carole », à cause de la danse, très populaire au moyen-âge, qu'on dansait les jours de fête en ce carrefour. « Carole » est devenue, en pays fribourgeois, « coraule », pour désigner la danse chantée ou le chant qui accompagne la danse.

LE POURBOIRE N'EST PAS À AUJOURD'HUI

Ln'est peut-être pas sans intérêt de rappeler que l'usage du pourboire, d'abord particulier dans les grandes villes, surtout à Paris, ne s'est répandu qu'assez tard dans les campagnes. Cet impôt aussi ridicule que vexatoire, et contre lequel on a souvent essayé de réagir, existe depuis plus de deux siècles et demi.

Voici ce que dit Colletet, dans ses *Tracass de Paris* :

*Holà ! garçon, que quelqu'un monte !
Prends cet argent et fais ton compte :
Trente en chapon et six en pain,
Deux en fromage et seize en vin,
Dix en jambon, est-ce l'affaire ?
Et cinq sols pour la bonne chère,
Sans compter les deux sols pour toy,
Pour te mieux souvenir de moy.*

Cette coutume arbitraire date de 1655. Au surplus ce qui ressort de la citation ci-dessus — et ce n'est pas fait pour nous consoler — c'est que nos ancêtres étaient bien moins généreux que nous.

On n'oseraient guère donner deux sols de pourboire pour un dîner de plus de trois francs... à moins que l'on s'appelle Râteau !

Xem.



LA MÈRE

Roman inédit.

Mme Berger sourit, très heureuse.

— Mais certainement, mon ami. Des enfants! De beaux et bons enfants, qui s'aiment et ne savent assez comment se le faire entendre. Lorsque, après la mort de Mathilde, vous nous avez amené Paul, il y a de cela dix-sept ans...

— Dix-sept ans, répéta Pierre Dubois... déjà !

— Paul avait huit ans et Jeanne quatre. Ils ont grandi ensemble comme frère et sœur. Et puis, leur affection s'est mûrie, s'est transformée. Vieille histoire. Vieille chanson.

— Vieille chanson... triste refrain, compléta le banquier.

— Hélas ! quelquefois...

— Souvent, souvent, trop souvent.

Cette affirmation brutale émut la pauvre mère, tout à coup craintive pour le bonheur des siens.

— Il faut espérer, dit-elle, Dieu est là...

— Oh ! ne pensez pas que j'aie aucune appréhension quant à ces enfants. J'ai consenti sans hésiter dès que Paul m'eût écrit... Seulement, cela m'étonna... Oui... C'était imprévu. Vos dernières lettres ne m'avaient rien laissé entendre...

— Eux-mêmes, alors, n'y songeaient pas. Ce fut très rapide. Il a fallu le loup autour de la bergerie...

— Sous la forme ?
— D'un camarade de Paul, un avocat, un voisin...

— Eh ! eh ! Et Paul sentant le danger...

— Il n'y avait pas de danger. Jeanne était déjà conquise à son insu. Et puis, elle n'eût jamais été la femme du jeune Porchard. Mais, cette petite alerte a hâte sans doute les événements. J'aurais dû prévoir; j'ai peut-être manqué de prudence. Une mère est excusable de réveiller le bonheur de ses enfants... et Paul est un peu le mien.

Pierre Dubois s'était levé et, les deux mains dans les poches de son veston de voyage, il arpentait le salon à grands pas.

— Assurément, assurément, fit-il, ce garçon est un peu le vôtre... Vous lui avez tenu lieu de mère.

— Autant que la chose était possible... mais sans toujours réussir.

Le banquier interrompit sa promenade.

— Comment, sans réussir ? exclama-t-il, Paul s'est plaint ?

— Je veux dire, simplement, qu'on ne parvient jamais à remplacer la vraie mère, celle qui a conçu, qui a souffert, qui a nourri...

Il ébaucha un geste d'impuissance: Que faire ? On n'y pouvait rien, absolument rien.

Et, avec ce geste, un silence tomba. Mme Berger reprit sa couture, étant de ces femmes qui ne savent demeurer les mains inactives. Son aiguille filait rapidement, tandis que Pierre Dubois, le front soucieux, les lèvres serrées, continuait de se promener dans la pièce, un peu petite pour de si grandes enjambées. Par les fenêtres ouvertes, la mélodie simplette et joyeuse d'un chœur étudié par les écoliers du village, entraïnait, poussée par la bise, et, machinalement, Mme Berger, du bout de sa pantoufle, marquait la mesure. Cependant, cette chanson n'apportait aucune gaîté autour des deux personnalités. Quelque chose démeurait entre eux d'invisible mais d'existant et de douloureux: le fantôme d'une triste aventure, le souvenir d'un événement détesté. Sans doute, les paroles échangées, sur le ton d'une courtoisie banale, évoquaient-elles beaucoup plus que les frustes images esquissées par les mots. Ici, contrairement à la coutume des causeries mondaines, le verbe était plus petit que la chose. Brusquement, Pierre Dubois s'arrêta au milieu du salon et s'assit, croisant les bras.

— Paul ne sait rien ? demanda-t-il.

Mme Berger eut un soubresaut de surprise.

— Comment saurait-il ? Qui l'aurait instruit ? Ni mon mari, jadis, ni moi depuis mon veuvage. Cette affaire, qui fit du bruit à Paris peut-être, n'a pas eu d'échos dans notre petit pays, où les Dubois étaient oubliés du plus grand nombre. Et puis, il y en a tant de par le monde. Nul ne s'est soucié de l'orphelin. J'étais sa marraine, cela suffit.

— Mais, lui-même, ne vous a-t-il jamais demandé ?

— Si fait. Pendant les premières années. Puis, il a sans doute compris que ses questions m'étaient pénibles. Il s'est tu. Pauvre cher petit. D'ailleurs, vous le savez, nous avions, mon mari et moi, suivi à la lettre vos instructions. Tout ce qui pouvait évoquer ici le souvenir de la morte disparue ; photographies, cadeaux, livres avec envois... j'ai tout caché.

Pierre Dubois baissa la tête.

— Cela valait mieux, fit-il.

— Vous croyez ? Je ne sais. Paul a beaucoup pensé, beaucoup réfléchi... Plus d'une fois, j'ai senti qu'il se repliait sur lui-même, qu'il cherchait en lui et au-delà. Tenez, ce matin encore, par hasard, à propos de ses fiancailles, il a fait allusion à sa mère. Cet enfant est triste et j'ai souffert, moi aussi, plus d'une fois, de ne pouvoir le consoler. Mais, j'avais promis...

La vieille dame ponctua ces derniers mots d'un geste las et douloureux, qui laissait entendre combien la promesse donnée lui avait été dure à tenir. Mais, le banquier, haussa les épaules. Sensibilité de femme que tout cela. Il ne s'y attardait point. Les mères devinrent toujours de

grandes douleurs où il n'y a que de passagères souffrances, parfois, même, de légères contrariétés : un peu d'ennui, un peu de solitude.

— Oui, oui. Vous dramatisez les choses, mon amie, vous voyez en noir.

— Non, monsieur Dubois, non, je ne dramatise rien. Voulez-vous, on ne supprime pas la mère... même morte... Le mieux, selon moi, eût été de tout lui dire, à cet enfant, lorsque, jeune homme, il fut en âge de comprendre, sinon de juger. C'eût été, d'abord, plus loyal, plus simple... Et ce qui est simple est toujours le meilleur, comme aussi le plus facile.

— Le plus facile, le plus facile... Peut-être. Mais les choses faciles sont justement celles que l'on ne fait pas. Et puis, l'occasion a manqué. Habitante l'Amérique depuis la mort de... depuis mon veuvage, enfin, et ne venant en Suisse que rarement...

Madame Berger releva la tête et entr'ouvrit les lèvres. Elle voulait dire : « Et pourquoi n'y pas venir plus souvent ? » mais, un peu timide, elle n'osa interrompre. D'ailleurs, le banquier s'était levé ; et, de nouveau, marchant d'un angle à l'autre de la pièce, les mains dans les poches, il parlait à mi-voix, très vite, comme s'il eût craint des oreilles aux écoutes.

— En outre, disait-il, les circonstances, l'absence, les caractères différents ont nui à nos rapports entre Paul et moi.

L'intimité a disparu depuis longtemps. Elle reviendra sans doute. Oui, oui, elle reviendra. Alors, je parlerai. C'est toujours assez tôt. Laissons agir les événements et...

Un bruit de pas dans l'antichambre l'interrompit. Il se tut et s'approcha du petit secrétaire sur lequel deux ou trois faire-part de fiancailles demeuraient encore depuis l'envoi dernier. Pierre Dubois en prit un, par contenance.

(A suivre).

Prosper Meunier.

A la confesse. — Un audacieux voleur, agenouillé dans un confessionnal, dérobait la montre de son curé, tout en se confessant.

— Mon père, lui dit-il, je vole.

— Comment ! mon enfant ?

— Mon père, j'ai volé (la montre était déjà dans sa poche).

— Alors, il faut rendre.

— Eh bien, mon père, je vais vous rendre...

— Ce n'est pas à moi qu'il faut rendre, mais à celui qui vous avez volé.

— Mais, mon père, celui que j'ai volé n'en veut pas.

— Eh bien, gardez-le.

Au Bourg, du 16 au 22 janvier, un film merveilleux : *Ombres Blanches*, interprété par Monte Blue et Raquel Torrès.

Ce film, tourné pour la Metro-Goldwyn-Mayer, par le parfait artiste qu'est W. S. Van Dyke, a tenu pendant des mois l'affiche au Madeleine-Cinéma. La presse corporative aussi bien que les grands quotidiens en ont loué, sans réserve, la technique, l'intérêt et la splendeur.

Une poésie pénétrante émane des délicieuses images de ce film. Les vues sous-marines de la pêche des perles, les grimperies des cueilleurs de cocos, les baigneuses surprises, tout exalte les sentiments d'idéal qui sommeillent en nous ; en vérité, on garde la nostalgie d'un pareil film.

Tous les jours, matinées à 15 h., soirées à 20 h. 30. Retenez vos places à l'avance au 26783.

Pour la rédaction :
J. Bron, édit.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

HERNIEUX

Adressez-vous en toute confiance aux spécialistes :

Margot & Jeannet

BANDAGISTES

Riponne et Pré-du-Marché, Lausanne